Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_041A-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-041

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 17
votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Alexandre GINET, Claude BINET, Jean-Philippe ROUSSEL, Marie-Laure GONCALVES

Absents excusés : Jean-Michel CREMONESI (pouvoir à Anne-Lise MAULOUET), Delphine GUILLOT (pouvoir à Elodie DUGUE), Franck ROESCH (pouvoir à Catherine LINAGE), Daniel PAILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Clément RAVET (pouvoir à Claude DIMIER), Virginie MATHIEU (pouvoir à Rachel BASSET), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Célia CASTELLI (pouvoir à Angélique CONTAMIN), Philippe TISSERAND

Absent: Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Alexandre GINET

CESSION DE PARCELLES COMMUNALES A MONSIEUR JEAN-MICHEL JULLIEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_041A-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,
Vu la lettre de M. le Directeur départemental des finances publiques (service du Domaine) en date du 01/04/2025 donnant l'évaluation des terrains sis lieu-dit Les Tûches Est, cadastrés section B, numéros 2763, 3550 et 3552, d'une superficie totale de 7 347 m^2,

Vu le plan de division du 3/07/2025 produit par le cabinet abscisse, géomètres-experts,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de 3 parcelles sises Les Tûches Est (ZAC Pré Piraud) et cadastrées section B, numéros 2763, 3550 et 3552.

Le plan de division intègre une régularisation de l'emprise de la voirie sur l'ensemble des parcelles, ramenant la surface totale de l'ensemble à 7 347 m^2.

Dans le cadre d'un projet de création d'un complexe de séminaire et évènementiel, la Commune entend vendre ces parcelles à M. Jean-Michel JULLIEN. Monsieur le Maire propose de céder ce terrain au prix de 205 000 € (deux cent cinq mille euros).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

D'autoriser la mise en vente des parcelles B 2763, B 3550 et B 3552 au prix de 205 000 euros et de l'autoriser ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise la mise en vente des parcelles B 2763, B 3550 et B 3552 au prix de 205 000 euros.

Autorise le Maire, ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré le 18 juillet 2025
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND